PRÉFET
DE LA MANCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de la protection des populations de la Manche

Service protection de l'environnement
477 Boulevard de la Dollée
BP 90286
50000 Saint-Lô

Saint-Lô, le 20/01/2026

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 20/01/2026

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

FONTAINE (SCEA)

21, ROUTE DU TELEGRAPHE
50510 La Meurdraquière

Références : IC2026JB015
Code AIOT : 0005307306

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 20/01/2026 dans l'établissement FONTAINE (SCEA) implanté 21, ROUTE DU TELEGRAPHE 50510 La Meurdraquière. L'inspection a été annoncée le 08/01/2026. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Visite réalisée dans le cadre d'une demande d'enregsitrement pour élevage de vaches laitières.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- FONTAINE (SCEA)
- 21, ROUTE DU TELEGRAPHE 50510 La Meurdraquière
- Code AIOT : 0005307306
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La SCEA Fontaine est une exploitation agricole de production laitière soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Thèmes de l'inspection :

- Air
- Bruits et vibrations
- Déchets
- Eau de surface
- Eaux souterraines
- Fertilisation
- Odeur

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Intégration paysagère	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	Sans objet
2	Entretien des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	Sans objet
3	dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3	Sans objet
4	Défense interne contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13	Sans objet
5	Rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	Sans objet
6	Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 18	Sans objet
7	Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24	Sans objet
8	Emissions dans l'air	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31	Sans objet
9	Bruit	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32	Sans objet
10	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Tous les points contrôlés sont conformes.

2-4) Fiches de constats

N° 1 ***:*** Intégration paysagère

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, dispositions générales
Prescription contrôlée : conformité de l'intégration paysagère, installations et abords aménagés et maintenus en bon état de propreté
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 ***:*** Entretien des locaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, prévention des accidents et des pollutions
Prescription contrôlée : Locaux maintenus propres et nettoyés régulièrement, absence d'amas de matières dangereuses ou polluantes, plan de dératisation et de désinsectisation
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 ***:*** dispositions constructives

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3
Thème(s) : Élevage, prévention des accidents et des pollutions
Prescription contrôlée : Conception et dimensionnement des ouvrages de stockage et de traitement des effluents permettant d'éviter tout déversement dans le milieu naturel, Présence d'une clôture, d'un dispositif de contrôle de l'étanchéité, tuyauterie et canalisation transportant des effluents sont entretenues et surveillées.
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 ***:*** Défense interne contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13
Thème(s) : Élevage, protection incendie
Prescription contrôlée : présence d'un poteau ou d'une réserve incendie, présence d'extincteurs vérifiés et adaptés au risque à combattre (fiou , gaz, armoire et locaux electriques), vannes de barrages(gaz, fioul) ou de coupure d'électricité, consignes de sécurités affichées.
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 ***:*** Rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, dispositifs de rétention
Prescription contrôlée : présences des rétention, fioul, produits phyto et médicaments
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 ***:*** Emissions dans l'eau et les sols

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 18
Thème(s) : Élevage, Prélèvements et consommation d'eau
Prescription contrôlée : présence d'un compteur sur les forages, registres des relevés, disconnecteur
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 ***:*** Emissions dans l'eau et les sols

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24
Thème(s) : Élevage, gestion des eaux pluviales
Prescription contrôlée : collecte des eaux pluviales séparée des effluents d'élevage
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 ***:*** Emissions dans l'air

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31
Thème(s) : Élevage, Emissions dans l'air
Prescription contrôlée : Ventilation des bâtiments, odeurs, poussières, nettoyage des voiries du site, et propreté des véhicules sortants
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 ***:*** Bruit

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32
Thème(s) : Élevage, Nuisances sonores
Prescription contrôlée : Respect des émergences
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 ***:*** Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35
Thème(s) : Élevage, gestions des déchets
Prescription contrôlée : modalité de gestion des déchets plastiques, des déchets de soins vétérinaires et des cadavres
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite